

LA LETTRE DES SÉNATEURS

Numéro 2 - 15 Juillet 2015



Page 2
Projet de loi MACRON



Pages 3 et 4
Projet de loi NOTRe



Page 5
Notre travail parlementaire

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s ami(e)s,

Nous sommes heureux de vous adresser notre nouvelle lettre qui s'inscrit dans un contexte particulièrement délicat. Une situation au sein de laquelle la majorité sénatoriale se doit de jouer un rôle essentiel dans l'élaboration des lois.

Nous ne souhaitons pas nous inscrire dans une démarche d'opposition systématique et stérile aux politiques menées par le Gouvernement. Notre ambition est de faire avancer la France. Et pour cela, nous oeuvrons chaque jour au Sénat pour améliorer autant que possible les projets qui nous sont proposés.

Ainsi, nous avons souhaité amender la « loi Macron » en prenant en compte la réalité que vous vivez au quotidien. La réalité des chefs d'entreprises, étouffés par les charges, la réalité des municipalités, sans cesse obligées de se conformer à de nouvelles normes, la réalité de bon nombre de nos concitoyens, qui souhaitent que la France soit un pays qui leur offre davantage d'opportunités.

Aujourd'hui, le temps presse. Cela fait trois ans que le Président de la République nous promet la baisse du chômage. Le nombre de demandeurs d'emplois ne cesse d'augmenter. Trois ans que l'on nous annonce le retour de la croissance. Elle reste désespérément atone. Trois ans que l'on nous propose des réformes essentielles. Elles demeurent essentiellement vides.

La France a besoin de véritables réformes structurelles et d'objectifs à long terme pour instaurer une reprise durable. Si l'on veut créer de l'emploi, il faut aider les employeurs, il faut soutenir les territoires et permettre aux Français de renouer avec le travail.

Soyez convaincus que cette ambition pour la France et les Français, nous continuerons à la porter, toujours à vos côtés.

Fabienne KELLER

Guy-Dominique KENNEL

André REICHARDT

PROJET DE LOI MACRON



Professions réglementées

Le Sénat s'est inscrit dans une démarche de concertation afin d'aboutir à un texte équilibré pour les professions juridiques réglementées, assurant le respect de la spécificité des prestations juridiques, la garantie de l'accès à la justice et la territorialisation de leur organisation. Nous nous sommes opposés à la volonté du Gouvernement d'étendre aux départements de l'Est les dispositions existantes au niveau national.



Gares routières

Fabienne Keller a fait adopter un amendement pour rapprocher les gares routières des gares ferroviaires, afin de favoriser un espace d'intermodalité entre tous les types de transports. L'idée d'intermodalité a été conservée par l'Assemblée nationale.

L'essentiel

Parce que l'emploi et la croissance sont des priorités imminentes pour la France, le Sénat a fait le choix de s'engager dans **une démarche pragmatique** en refondant le texte plutôt qu'en le rejetant en bloc.

Alors que le gouvernement a usé de l'article 49.3 à trois reprises pour forcer le vote du texte dans la version du gouvernement, **le Sénat a eu un rôle important dans l'élaboration démocratique de ce texte.**

Notre démarche

Nous avons voté de nouvelles dispositions plus précises et plus fortes afin de faciliter l'accès au marché du travail, favoriser la compétitivité et simplifier la vie des entreprises.

Par exemple, nous avons porté **un amendement sur les seuils sociaux, reportant les obligations pesant sur les entreprises de 51 salariés aux entreprises de 101 salariés et plus.** Nous avons aussi souhaité supprimer la fiche individuelle de prévention retraçant l'exposition de chaque salarié aux facteurs de pénibilité et limiter la déclaration d'exposition à trois facteurs : le travail de nuit, le travail en équipes successives alternantes et le travail en milieu hyperbare.

Afin d'encourager la croissance, **il est important de rendre les territoires accessibles : nous avons appuyé le développement de la fibre optique pour couvrir les zones blanches et grises d'ici la fin de l'année 2016.**

Réforme des collèges : carton rouge !

Suppression des classes bilangues et européennes, or l'apprentissage de l'allemand est essentiel

Nivellement par le bas et réduction des enseignements fondamentaux

Peu de consultations préalables et absence d'écoute des enseignants

Passage en force et publication précipitée du décret

Un « jargon pédagogue » : une « piscine » devient un « *milieu aquatique profond standardisé* »

Mépris des langues anciennes et de notre Histoire



Energies renouvelables

Les collectivités locales montrent l'exemple en matière environnementale. C'est pourquoi elles pourront réaliser une étude sur l'opportunité d'acquérir ou d'utiliser des véhicules propres, elles auront la possibilité d'investir dans des sociétés de production d'énergies renouvelables, et les PLU pourront imposer une production minimale d'énergies renouvelables.



Nucléaire

Le Sénat a adopté la suppression de l'échéance de 2025 pour la réduction à 50% de la part du nucléaire qui a été imposée par Ségolène Royal sans avoir de plans de développement financés par les énergies renouvelables.

LA NOUVELLE

L'essentiel

Le projet de loi portant sur la nouvelle organisation de la République vise à modifier la répartition des compétences, le fonctionnement institutionnel des territoires et leurs relations avec l'État du fait de la suppression de la clause de compétence générale. La Commission Mixte Paritaire chargée d'examiner le texte est parvenue à un compromis, **permettant d'aboutir à un texte final prenant en compte certaines revendications légitimes des collectivités territoriales. Cela a été possible grâce à l'action déterminante du Sénat.**

Notre démarche

La redistribution des compétences entre les différents échelons territoriaux était plus que nécessaire pour assurer un service public efficace, efficient et économe. Nous avons oeuvré pour construire un texte pragmatique.

Premièrement, nous avons défendu le maintien du seuil de création d'une intercommunalité à 5000 habitants, au lieu de 20 000. Finalement **nous avons réussi à arrêter ce seuil à 15 000 habitants, avec des dérogations notamment pour les zones de montagne, les îles ou en fonction de la densité.**

Deuxièmement, nous avons obtenu que **les collèges et les routes départementales restent dans la compétence des Départements** afin de garantir une gestion de proximité et une offre sur-mesure pour les habitants.

Enfin, nous avons demandé et obtenu **la suppression de l'élection au suffrage universel direct des conseillers intercommunaux.**

Ce que nous avons proposé :

Le maintien du seuil à 5000 habitants pour la création d'EPCI à fiscalité propre et l'obligation d'un transfert conventionnel

Suppression de l'élection au suffrage universel direct des conseillers intercommunaux

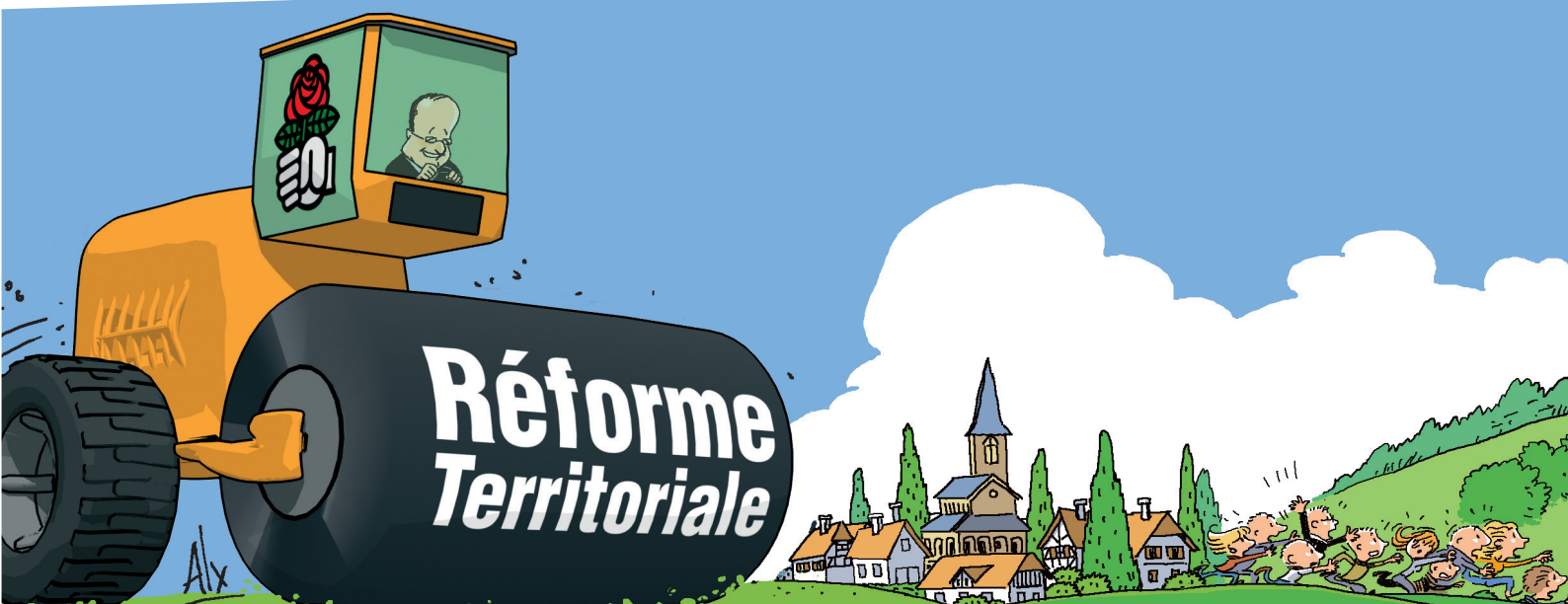
La possibilité pour les ComCom de participer au financement de bâtiments nécessaires au service public

Le transfert conventionnel des compétences départementales aux métropoles

La coordination régionale des acteurs intervenant pour l'emploi

La possibilité pour les Départements de financer le développement économique jusqu'au 31 décembre 2016

RÉFORME TERRITORIALE



« Dans l'organisation des compétences entre les collectivités, ce qui doit primer c'est le bon sens du quo-tidien et la mesure des coûts. »

Garantir un service public de proximité est essentiel pour assurer le bon développement de nos territoires »



« Le seuil à 20 000 habitants pour un EPCI était une négation de la diversité des territoires. »

Il était important de trouver le bon compromis entre le seuil minimal d'intercommunalité et les réalités vécues sur le terrain »



« Avec la loi NOTRe, la montagne accouche d'une souris : malgré les progrès apportés par le Sénat, les mesures retenues ne permettront pas de simplifier, ni de faire gagner en efficacité le fonctionnement de nos institutions territoriales »

Le point sur l'agenda d'accessibilité

Le Sénat a voté la ratification de l'ordonnance «Accessibilité des ERP» pour prendre en compte les contraintes imposées aux collectivités locales et aux acteurs économiques. Le Sénat a donc proposé trois modifications :

1

Les Ad'AP doivent être déposés au plus tard le 27/09/2015

2

Si les travaux durent au-delà des 3 ans réglementaires, des dérogations peuvent être octroyées permettant de bénéficier de 2 ou 3 périodes de 3 ans supplémentaires

3

Trois dérogations pour dépôt/et durée des Ad'AP : trois ans en cas de difficultés financières ; un an en cas de difficultés techniques ; six mois lorsqu'un premier projet d'agenda a été rejeté

TRAVAIL PARLEMENTAIRE

1 Concordat

André Reichardt a rappelé la **spécificité de la vie religieuse en Alsace-Moselle**, qui doit être scrupuleusement respectée et maintenue. Les cours de religion notamment sont facteurs de tolérance et de respect d'autrui.

2 Justice

Fabienne Keller a adressé un courrier, cosigné par l'ensemble des parlementaires alsaciens de droite et du centre, à Christiane Taubira pour s'opposer aux **transferts de compétences du TGI de Strasbourg vers Nancy** et demander le maintien de la Cour d'appel à Colmar.

3 Brexit

Fabienne Keller a réalisé un rapport sur l'analyse **des politiques de l'Union Européenne (UE) par les Britanniques**. Un sujet sensible, car le gouvernement britannique va organiser avant fin 2017 un référendum pour rester ou non dans l'UE.

4 Départements

Guy-Dominique Kennel est intervenu pour **dénoncer la baisse des dotations** et exiger davantage d'autonomie financière pour les Départements. En effet, sans marge de manœuvre, ils ne peuvent pas honorer leurs obligations en faveur des territoires.

5 Terrorisme

André Reichardt a co-présidé la commission d'enquête sur la **lutte contre les réseaux djihadistes**. C'est un sujet sur lequel il faut intervenir rapidement : certaines recommandations ont été reprises dans le PJI relatif au renseignement, d'autres ne le sont pas encore. Il est important que le gouvernement s'en saisisse au plus vite.

6 Développement local

Guy-Dominique Kennel a défendu la possibilité pour les Départements de créer **une agence d'ingénierie territoriale** afin d'accompagner techniquement les collectivités dans leur développement.

Repères

Guy-Dominique KENNEL

Membre de la Commission Culture, Éducation et Médias.
Membre de la Commission d'enquête sur le service public de l'Éducation.
Rapporteur de la mission d'information sur l'Orientation.
Rapporteur pour avis du PJI sur les droits des étrangers.

Fabienne KELLER

Vice-présidente de la Commission des finances.
Vice-présidente de la Commission des Affaires européennes.
Secrétaire nationale des Républicains en charge des transports et de l'énergie.
Membre du groupe d'étude sur les Anciens combattants et la Mémoire.

André REICHARDT

Vice-président de la Commission des Affaires européennes.
En charge d'une Mission sur le régime local d'assurance maladie d'Alsace-Moselle.
Secrétaire de la Commission des Lois.
Membre de la délégation sénatoriale aux entreprises et de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

SUR LE TERRAIN



Inauguration de l'IRCAD 2 à Strasbourg



Rencontre avec Bill Gates dans le cadre de l'aide publique au développement



Soutien de l'artisanat au garage du Heyritz Europauto à Strasbourg



Avec Béatrice Lorentz, Maire de Singrist, lors de l'inauguration de la salle multifonctions



Cérémonie d'accueil dans la confrérie Saint-Urbain à Kientzheim avec le Maire Joseph Fritsch



Avec les lauréats du Bas-Rhin, Médailles d'Or du Concours « Un des Meilleurs Apprentis de France »



Inauguration du gymnase et du restaurant scolaire de l'Institution Sainte Philomène à Haguenau



Visite des porte-drapeaux du Bas-Rhin au Sénat



Dîner organisé avec Frédéric Bierry et les femmes élues au Conseil départemental du Bas-Rhin



Inauguration de la nouvelle Unité territoriale d'action médico-sociale de Molsheim

VISITER LE SENAT



Le Sénat est un lieu chargé d'histoire. Si vous souhaitez visiter ce lieu emblématique de notre République, n'hésitez pas à prendre contact avec nos assistants parlementaires.

CONTACTS

Guy-Dominique KENNEL

Mathilde FLAUSS

gd.kennel@senat.fr

01.42.34.24.32

Fanny FUCHS

senat.kennel@outlook.com

03.88.10.03.44

Mélanie FUND

permanence.kennel@outlook.fr

03.88.10.03.44

Fabienne KELLER

Marie BOURGOUIN

bureau2.f.keller@senat.fr

01.42.34.49.02

Béatrice NICK

bnsaumon@wanadoo.fr

03.88.75.00.45

Jean-Philippe VETTER

jeanphilippe.vetter@gmail.com

03.88.75.13.67

André REICHARDT

Alice de TURCKHEIM

a.reichardt@senat.fr

01.42.34.38.77

Frédéric HUSS

frederic.huss@gmail.com

06.60.27.28.35

Christine KLEIN

contact@andrereichardt.com

03.88.26.07.49